



**MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE**

**DOSSIER DE PRESSE
RENTÉE SCOLAIRE 2022-2023**

**Dijon,
Ambition éducative 2030**



Jeudi 1er septembre 2022

SOMMAIRE

Page 3

LES VISITES DES ÉCOLES JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022

Page 4

PROGRAMME « AMBITION ÉDUCATIVE 2030 » : LA VILLE DE DIJON INVESTIT 75 MILLIONS D'EUROS POUR LA RÉNOVATION DE SES ÉCOLES

Page 4 - Axe 1 : la suppression des préfabriqués - *la rénovation de l'école maternelle Victor Hugo*

Page 6 - Axe 2 : la rénovation et la modernisation des écoles - *l'école Buffon, 1ère école à énergie positive de France*

Page 7 - Axe 3 : le traitement des cours et abords - *la désimperméabilisation de la cour d'école de l'École du Nord*

Page 8 - Axe 4 : L'innovation et la transition numérique - *une rentrée innovante à Dijon avec la technologie au service de la pédagogie*

Page 9

GÉNÉRATION DIJON : DIJON LANCE UNE GRANDE CONSULTATION PUBLIQUE LE 19 SEPTEMBRE SALLE DEVOSGE POUR DÉFINIR LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE SON PROJET ÉDUCATIF À L'HORIZON 2030

Page 10

LA RESTAURATION SCOLAIRE : UNE GESTION MUNICIPALE EXEMPLAIRE POUR UNE EXCELLENCE ALIMENTAIRE ACCESSIBLE À TOUS ET SANS SURCÔÛT POUR LES FAMILLES

Page 13

DIJON RENFORCE SA STRATÉGIE ÉDUCATIVE AVEC LE LABEL D'EXCELLENCE « CITÉ ÉDUCATIVE » POUR LES QUARTIERS DE FONTAINE D'OUICHE ET DES GRÉSILLES

Page 14

POINT SUR LA CARTE SCOLAIRE DE LA RENTRÉE 2022-2023

Page 15

L'INCLUSION DE TOUTES ET TOUS

Page 16

SÉCURITÉ RENFORCÉE AUX ABORDS DES ÉCOLES AVEC LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES « ZONES 30 »

Page 16

SÉCHERESSE ET CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA VILLE DE DIJON A PROCÉDÉ À L'INSPECTION FLASH DU PATRIMOINE ARBORÉ DE SES ÉCOLES AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE

Page 18

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : PRIORITÉ AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

LES VISITES DES ÉCOLES JEUDI 1ER SEPTEMBRE 2022

À l'occasion de la rentrée scolaire, François REBSAMEN, maire de Dijon, président de Dijon métropole, en présence de Nathalie KOENDERS, première adjointe et de Franck LEHENOFF, adjoint au maire en charge de l'éducation et de la restauration scolaire bio et locale, a effectué les visites des écoles dijonnaises jeudi 1er septembre 2022.

Pierre N'GAHANE, recteur de l'académie de Dijon, a participé à la visite du groupe scolaire Mansart et du restaurant scolaire Camille Flammarion.

Après le groupe scolaire Anjou – 83 avenue du Lac pour y rencontrer la nouvelle directrice de l'école maternelle, la visite s'est poursuivie par le Groupe scolaire Monts de Vignes – 2 ter rue Vice-Amiral Violette et le Groupe scolaire Mansart – 34 rue des Péjoces, qui a accueilli des enfants ukrainiens logés au foyer Abrioux. La visite s'est achevée par un déjeuner au restaurant scolaire du Groupe scolaire Camille Flammarion – 20 rue Camille Flammarion.

L'ensemble des visites s'est déroulé en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués de quartier et délégués auprès des conseils d'école.

La Ville de Dijon assure l'entretien de **76 écoles** (réparties en 41 groupes scolaires, 38 écoles maternelles, 37 écoles élémentaires, et une école à la fois maternelle et élémentaire : l'école d'application Chevreur) et agit quotidiennement au profit des enfants et de leur famille à plus d'un titre :

- Les structures d'accueil de jeunes enfants,
- Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,
- Les moyens de fonctionnement des écoles primaires,
- La restauration scolaire,
- La sécurité aux abords des écoles et la sensibilisation à la sécurité routière,
- Les équipements sportifs et culturels (stades, gymnases, Opéra, bibliothèques, ou encore conservatoire à rayonnement régional)
- La mise à disposition d'équipes pluridisciplinaires qualifiées
- Les espaces publics de découverte, de promenades et de loisirs (Jardin de l'Arquebuse ou les parcs de la Ville).



© Jonas Jacquiel / Ville de Dijon

PROGRAMME « AMBITION ÉDUCATIVE 2030 » : LA VILLE DE DIJON INVESTIT 75 MILLIONS D'EUROS POUR LA RÉNOVATION DE SES ÉCOLES

Depuis 2001, la Ville de Dijon conduit une politique ambitieuse en faveur de l'éveil, de l'apprentissage, de l'inclusion et de l'épanouissement des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans et a notamment consacré près de 65 millions d'euros à la rénovation de ses groupes scolaires depuis 2001. La gestion efficace et volontariste du patrimoine scolaire fait partie intégrante des leviers d'action de la municipalité en matière éducative en ce qu'elle concourt à offrir aux professionnels et aux enfants un cadre d'apprentissage adapté, fonctionnel et confortable.

Le 13 décembre 2021, la Ville de Dijon a engagé une nouvelle phase de sa politique éducative en adoptant le principe de la création d'une autorisation de programme permettant d'investir massivement dans un grand plan pluriannuel de rénovation des 76 écoles dijonnaises, conformément aux engagements pris dans le programme de mandat, afin de disposer d'un patrimoine scolaire exemplaire et à haute valeur environnementale de 200 000 m² à l'horizon 2031.

Intitulé « **Ambition éducative 2030** », ce budget d'investissement d'un montant sans précédent de 75 millions d'euros sur 10 ans répond à 3 grands enjeux de l'action de la municipalité :

- La réussite éducative de tous les élèves, avec un soin tout particulier apporté à l'accessibilité des élèves en situation de handicap,
- L'adaptation des bâtiments scolaires et de leur environnement proche au changement climatique d'amplifier la démarche de la collectivité vers la transition écologique et énergétique de ses bâtiments publics, dans la volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'adapter la ville aux évolutions du changement climatique
- La volonté de maintenir un haut niveau d'investissement pour une ville agréable à vivre et le maintien d'un service public de haute qualité.

Il se décline selon 4 axes stratégiques :

- La suppression des préfabriqués pour un montant de 33M€.
- La rénovation et la modernisation des écoles pour un montant de 28M€
- Le traitement des cours et abords des écoles pour un montant de 10M€
- L'innovation et la transition numérique pour un montant de 4M€

Les travaux réalisés en 2022 et plus particulièrement durant la période estivale dans plusieurs groupes scolaires s'inscrivent dans ce programme et s'élèvent à plus de 7,7 millions d'euros, avec, parmi les priorités, l'adaptation des bâtiments au risque climatique, le confort des élèves et des équipes éducatives et la diminution des factures d'énergie.

Axe 1 : la suppression des préfabriqués

Après la suppression déjà réalisée de plus de 10 000 m² de bâtiments préfabriqués dans les écoles, six groupes scolaires (école maternelle Marmuzots, Colombière, Larrey, Joséphine Baker, Voltaire, Eiffel) comprennent encore des bâtiments en préfabriqués vétustes et hautement énergivores. Plus largement, l'opération de suppression des préfabriqués mobilisera sur 10 années des crédits annuels variant de 1 à 8 M€ jusqu'en 2031, selon un planning fixant les priorités et plaçant notamment l'école Joséphine Baker dans une phase d'étude et de programme entamée en 2022.

La rénovation de l'école maternelle VICTOR HUGO

Après la rénovation intérieure de l'école élémentaire en 2019 et 2021, les travaux de l'été 2022 portent sur la rénovation de l'école maternelle et concernent plus précisément :

- la dépose complète de la verrière du hall d'entrée pour mise aux normes et mise en valeur de l'entrée, avec fresque murale,
- la réfection complète des chéneaux, des sanitaires enfants et du WC adultes, des plafonds suspendus, des revêtements de sols par des nouveaux en pvc, des peintures intérieures et des installations électriques, y compris la mise en place de câblages informatiques avec prises RJ45 dans chaque classe,
- le remplacement de bloc-porte coupe-feu,
- la création de nombreux placards de rangement,
- le nettoyage et mise en peinture du préau,
- le remplacement de l'ensemble des fenêtres sur cour par de nouvelles menuiseries en aluminium laqué,
- la pose de volets roulants sur l'ensemble des fenêtres sur rue ainsi que sur les fenêtres des dortoirs sur cour,
- la pose de stores intérieurs électriques sur les grandes baies de la salle de motricité,
- divers travaux d'aménagements intérieurs comme la rénovation des tablettes porte-manteaux ou encore des meubles de la tisanerie.



Le montant de cette première phase de travaux dans le cadre du plan « Ambition éducative 2030 » et de la fusion des écoles maternelles Victor Hugo et Marmuzots s'élève à 540 000 €. Une seconde phase de travaux est prévue en 2023, pour un montant global de rénovation s'élevant à 2,1 millions d'euros.



Rénovation complète de l'école maternelle Victor Hugo / ©Ville de Dijon

Axe 2 : la rénovation et la modernisation des écoles

La Ville entend également accélérer le programme d'entretien, de rénovation et de traitement énergétique des autres bâtiments scolaires, comprenant embellissements, rénovations, mises aux normes, améliorations thermiques entretien régulier et mise à niveau progressive des alarmes « Plan Particulier Mise en Sécurité ».

Sont concernés les groupes scolaires Buffon, Colette et Anjou dans le cadre du projet RESPONSE, ainsi que les groupes scolaires Ouest, Alain Millot, Chevreur, Darcy, Plein Air, Valendons, Trémouille, Dampierre, Joséphine Baker ou encore Maladière.

L'école BUFFON, la 1^{ère} école à énergie positive de France

Grâce à une vaste rénovation débutée en août 2021, les quelques 200 élèves du groupe scolaire Buffon bénéficieront, à l'automne prochain, d'une école moins énergivore et plus confortable, aussi bien en hiver qu'en été. Ces travaux permettront de réduire de 40 % les consommations d'énergie du site.

Grâce à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, l'école produira sa propre électricité. Cette énergie verte sera destinée à l'autoconsommation. Les surplus seront stockés sur des batteries de voitures recyclées prochainement installées. Ils pourront alimenter les équipements municipaux à proximité : gymnase, piscine, centre sportif La Source...

Dans le cadre du projet "RESPONSE - H2020", le projet de rénovation de l'école Buffon est intégré au projet d'autoconsommation collective du quartier Fontaine d'Ouche, le plus grand de France, et est raccordé au réseau de chaleur urbain. Le bâtiment ainsi rénové fera l'objet d'un monitoring qui mettra en évidence les économies d'énergie générées. Des capteurs intelligents permettant de mesurer la qualité de l'air et d'optimiser le fonctionnement du chauffage et de la ventilation. Des batteries innovantes y seront également installées.

Le projet prévoit une réhabilitation thermique globale du bâtiment avec :

- L'isolation thermique par l'extérieur,
- L'isolation de la toiture,
- Le remplacement des menuiseries,
- Des travaux d'électricité,
- Le changement du système de chauffage et de la gestion technique du bâtiment,
- La création d'un système de ventilation performant pour améliorer la qualité de l'air intérieur

Par ailleurs, l'accessibilité des bâtiments de l'école sera améliorée avec la création d'un ascenseur, de rampes et de nouveaux cheminements.

Le montant des travaux s'élève à 3,5 millions d'euros.





Panneaux solaires posés sur le toit de l'école BUFFON / ©Ville de Dijon

Axe 3 : le traitement des cours et des abords immédiats des écoles

La Ville de Dijon ambitionne de développer un programme de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école, de requalifier des espaces de jeux et de réaménager les abords des écoles. Dans ce cadre, l'année 2022 est marquée par la désimperméabilisation, le réaménagement et la végétalisation de deux premières cours d'écoles, à savoir celles des écoles élémentaires Nord et Coteaux du Suzon

Par la suite, l'année 2023 ciblera, parmi d'autres écoles, un traitement paysager et sécurisé sur les abords et les cours de l'école élémentaire Victor Hugo.

Par ailleurs, la mise en place d'une démarche participative, via des appels à projets auprès des établissements scolaires et des accueils de loisirs, sera engagée en vue de permettre la réalisation de diverses actions à vocation environnementale dans les établissements, comme par exemple l'installation de carrés potagers, l'aménagement d'espaces pour « l'école du dehors » ou encore l'installation d'équipements à visée éducative tels que des composteurs ou des récupérateurs d'eau.

La désimperméabilisation de la cour de l'école du Nord

Dans le cadre du plan « Ambition éducative 2030 », les travaux de la cour de l'école du Nord portent sur la désimperméabilisation des sols et la végétalisation de la cour. Le projet a été élaboré en co-conception avec les équipes éducatives, les élèves et les services de la ville. Il s'articule autour de trois grands principes :

- L'aménagement de deux grands types d'espaces :

- un espace nature pour l'exploration, l'école du dehors, l'éducation à l'environnement et à la biodiversité,
- un espace pour les activités physiques, sports scolaires et jeux collectifs sur les temps de récréation et de loisirs,

- La pose de revêtements perméables, adaptés aux différentes activités, et permettant l'infiltration des eaux de pluie dans le sol,

- Des plantations nouvelles afin de créer des « îlots de fraîcheur ».

Les travaux ont été conduits pendant les deux mois d'été et les plantations seront réalisées, à l'automne 2022, avec la participation des élèves et des équipes encadrantes



Travaux de désimpermabilisation de la cour de l'école du Nord / ©Ville de Dijon

Axe 4 : L'innovation et la transition numérique

La Ville de Dijon affirme sa volonté d'accompagner des actions pédagogiques innovantes et d'accélérer l'usage du numérique dans les écoles. Dans ce cadre, la ville prévoit la création d'un fonds d'innovation dès 2022, permettant le déploiement d'équipements numériques par la création d'un fonds d'innovation spécialement dédié à ces investissements spécifiques.

Une rentrée innovante à Dijon avec la technologie au service de la pédagogie

La Ville de Dijon affirme sa volonté d'accompagner des actions pédagogiques innovantes et d'accélérer l'usage du numérique dans les écoles. 20 écoles dijonnaises sont désormais équipées de dalles tactiles sous forme d'un grand écran interactif mobile, qui se connecte à Internet et qui fonctionne comme une tablette numérique. Les multiples retours positifs des équipes et des enfants encouragent la ville à poursuivre le déploiement de ce dispositif, en priorité là où il manque des vidéoprojecteurs. 15 dalles sont en cours d'implantation dans des écoles et 15 autres seront installées dans le courant de l'année scolaire. À terme, 319 classes d'écoles élémentaires auront à leur disposition cet outil numérique.

La star-up dijonnaise FOXAR développe des programmes fondés sur la réalité virtuelle augmentée. Elle a développé des maquettes pédagogiques en trois dimensions, en mouvement et interactives afin de faciliter l'apprentissage d'éléments difficilement appréhendables sur des surfaces planes comme pour la géométrie. La Ville de Dijon devient la première municipalité à utiliser ce dispositif pour faciliter la représentation de notions scientifiques abstraites.



GÉNÉRATION DIJON :
DIJON LANCE UNE GRANDE CONCERTATION PUBLIQUE
LE 19 SEPTEMBRE SALLE DEVOSGE POUR DÉFINIR LES NOUVELLES
ORIENTATIONS DE SON PROJET ÉDUCATIF À L'HORIZON 2030

La Ville de Dijon accompagne tous les enfants et les jeunes Dijonnaises et Dijonnais lors des différentes étapes de leur développement, de leur naissance à 25 ans, ce qui représente un tiers des habitants. Elle veille à ce qu'ils s'épanouissent, trouvent leur place dans la société et aient accès à de multiples opportunités.

Face aux nouveaux besoins éducatifs, Dijon se mobilise pour bâtir la nouvelle feuille de route de la politique éducative de la ville. Intitulé Génération Dijon, ce projet élaboré en concertation avec les habitants, doit couvrir la totalité des champs éducatifs tout en s'articulant avec les axes prioritaires de la politique municipale actuelle (démocratie, écologie et social) et en prenant en compte les problématiques d'actualité (citoyenneté, changement climatique, justice sociale).

À l'issue de la concertation, le projet définira des orientations et des bases sur lesquelles pourront s'appuyer les différents acteurs qui interviennent dans le « parcours de ville » des moins de 25 ans.

Le coup d'envoi de la concertation sera donné le 19 septembre de 18h30 à 20h30 lors d'une réunion publique salle Devosge à Dijon avec les parents, les enfants, les jeunes, les grands-parents, les services de la ville, les partenaires institutionnels du territoire, les associations et les professionnels de l'éducation.

Ce premier temps fort donnera la possibilité aux Dijonnaises et aux Dijonnais de s'inscrire aux différents ateliers qui jalonneront la concertation jusqu'à la fin de l'automne sur la plateforme participative accessible en ligne : generation.dijon.fr



LA RESTAURATION SCOLAIRE À DIJON : UNE GESTION MUNICIPALE EXEMPLAIRE POUR UNE EXCELLENCE ALIMENTAIRE ACCESSIBLE À TOUS ET SANS SURCÔÛT POUR LES FAMILLES

Dans le cadre de la stratégie de transition alimentaire 2030, il est important pour Dijon de garantir aux petites dijonnaises et aux petits dijonnais une alimentation saine et équilibrée dans les restaurants scolaires de la ville.

La Ville de Dijon assure elle-même la production de près de **8000 repas par jour, grâce à sa Cuisine Centrale et ses agents municipaux**. Elle poursuit, en lien avec Dijon métropole, son objectif de développement des produits issus de l'agriculture biologique et de proximité à coût constant et sans répercussion sur la facturation des repas (grâce aux économies permises par le plan de réduction du gaspillage alimentaire et la gestion directe de la restauration scolaire, permettant notamment d'éviter les coûts de transports des matières premières).

STABILITÉ DES TARIFS DES REPAS DANS LES CANTINES DE LA VILLE : PRIORITÉ AU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES DIJONNAISES

La Ville de Dijon mène une politique volontariste en faveur du maintien du pouvoir d'achat de toutes les Dijonnaises et tous les Dijonnais, conformément aux engagements du programme municipal 2020-2026. L'accès à une alimentation saine, équilibrée et à des prix abordables pour les écoliers est une priorité éducative, sociale et écologique de la Ville de Dijon. Grâce à une gestion municipale particulièrement maîtrisée (mode de gestion en régie directe grâce à sa Cuisine Centrale, structuration performante des marchés d'acquisition des denrées alimentaires, réduction du gaspillage alimentaire de 50% en 5 ans), la Ville de Dijon maintient des prix stables en fonction des revenus de chacun et assure aux familles les plus modestes un tarif de **50 centimes d'euros par repas (le tarif le plus élevé étant maintenu à 7€ par repas et par jour pour les Dijonnais et 9,08€ pour les non Dijonnais), sans altérer la qualité des menus servis quotidiennement.**

À noter :

- **85 % des repas comportent au moins un composant bio** (hors pain qui est bio et local).
- **21% des repas produits comportent au moins un composant local**
- En cette rentrée scolaire 2022, 80% des productions chaudes sont élaborées à la cuisine centrale, avec des produits de saison, sans OGM, ni additifs, ni graisses hydrogénées
- La part des produits sous signes de qualité (au sens de la loi EGALIM du 30 octobre 2018) incluant le bio, dépasse 59 % de ces dépenses, l'objectif légal fixé au 1er janvier 2022 étant de 50%. A ce jour, la part de produits issus de l'agriculture biologique avoisine 35% des dépenses d'alimentation réalisées.
- Les menus végétariens sont proposés une fois par semaine, conformément aux engagements du programme municipal 2020-2026. Un deuxième menu végétarien hebdomadaire sera proposé aux familles qui le souhaiteront à partir du 1er janvier 2023, dans le respect de l'équilibre nutritionnel, de la sécurité sanitaire, de la diversité et de la qualité des repas.
- Le plan de réduction du gaspillage alimentaire se poursuit et continue de produire des effets bénéfiques : les restes ont été réduits de plus de 50 % entre 2017 et 2022, avec une nouvelle réduction de 7 grammes par repas enregistrée entre 2021 et 2022.
- La restauration scolaire bénéficiera à terme des productions de légumes de qualité et de proximité qui sortiront de la future légumerie, dont Dijon Métropole lance la construction, en vue d'une mise en service au 1er janvier 2023. L'ensemble de ces actions a permis la délivrance, en 2022, après audit, de la certification Ecocert en Cuisine.

Qu'est-ce que le label « Ecocert En Cuisine » ?

La labellisation Ecocert En Cuisine valorise les établissements de restauration collective qui introduisent des produits bio, locaux et sains dans les menus du quotidien. Cette labellisation vient confirmer la démarche de progrès et d'expérimentation de la Ville de Dijon et reconnaît les objectifs ambitieux fixés par Dijon métropole dans le cadre de sa [stratégie alimentaire « ProDij. - Mieux manger, mieux produire »](#) qui consiste à :



- Valoriser les cuisines centrales qui cuisinent plus bio, plus local, plus sain et plus durable
- Augmenter la part du bio dans une logique de parcours de progrès
- Relocaliser l'alimentation en restauration collective
- Répondre aux attentes de la société d'une alimentation plus saine, plus proche et plus durable dans la volonté renouvelée d'offrir aux jeunes dijonnaises et dijonnais des produits issus de l'agriculture biologique et/ou locaux, d'assurer la transition écologique de la filière d'excellence agro-alimentaire et d'améliorer la santé globale des consommateurs, des territoires et donc celle de la planète.

Le dispositif « Chouette cantine » en partenariat avec l'INRAE : pour des enfants « consomm'acteurs »

La restauration scolaire de la ville de Dijon, reconnu territoire d'innovation en matière d'excellente alimentaire, fait l'objet d'un programme de recherche scientifique porté par INRAE. Ce programme repose sur un dispositif destiné à évaluer la satisfaction des enfants à la sortie de la cantine : une borne de satisfaction sur laquelle les élèves choisissent un des cinq icônes pour dire s'ils ont aimé ou pas le plat principal. L'évaluation porte notamment sur l'acceptation des repas végétariens ou sur les "néophobies alimentaires" (la répulsion face à un plat inédit). Les enseignements de ce programme intéresseront l'ensemble des acteurs de la filière, du champ à l'assiette.



La gastronomie, c'est aussi pour les petits !

Dans le cadre de la Fête de la Gastronomie qui se déroulera du 1er au 30 septembre 2022, plus de 7 800 repas gastronomiques seront préparés par la Cuisine centrale de la ville de Dijon et servis dans les restaurants scolaires. Cette année, c'est le bio, le local et l'histoire de la gastronomie bourguignonne qui seront proposés à nos écoliers avec des menus hauts en couleur et en saveur !

- Jeudi 15 septembre - **Menu des vendangeurs** : melon bio, sauté de bœuf bio, sauce bourguignonne au poulet local, purée de pommes de terre locales, yaourt brassé bio et local
- Vendredi 23 septembre - **Menu des p'tits ducs** : salade mélangée bio sauce au vinaigre balsamique et au miel de Dijon, saucisse de Morteau IGP/Chipolata de volaille à la cancoillotte locale, céréales gourmandes bio, fromage blanc bio avec sucre de canne complet bio et équitable.

La Cuisine Centrale de Dijon en chiffres, c'est :

- **54 agents municipaux à la cuisine**, mise en service en 2005.
- Près de **8000 repas** sont servis chaque jour, soit 1 224 000 repas par an
- **9600 enfants** sont inscrits à la restauration scolaire, dont environ 7000 en moyenne déjeunent quotidiennement
- Les repas préparés par la cuisine centrale sont livrés sur 47 sites de restauration (chacune des écoles ayant un restaurant scolaire)
- La Galette des rois nécessite 75 m² de pâte feuilletée
- Les 126 000 baguettes BIO mises bout à bout représentent 16 fois le tour du lac Kir
- 1 service de potage de légumes frais, c'est 1,3 tonne de soupe, soit 8 baignoires
- 1 service de purée parmentière, c'est 1,2 tonne de pommes de terre fraîches



DIJON RENFORCE SA STRATÉGIE ÉDUCATIVE AVEC LE LABEL D'EXCELLENCE « CITÉ ÉDUCATIVE » POUR LES QUARTIERS DE FONTAINE D'OUCHE ET DES GRÉSILLES

Le label « Cité éducative » est conjointement porté par la Ville de Dijon et les services de l'Éducation Nationale. Ce dispositif permet aux services de la municipalité de s'appuyer sur une alliance de l'ensemble des acteurs éducatifs afin de proposer aux jeunes des quartiers Fontaine d'Ouche et Grésilles un cadre d'apprentissage et d'épanouissement.



Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics. À la rentrée de septembre 2019, 80 territoires éligibles ont été sélectionnés pour initier cette démarche en s'appuyant sur l'élaboration de stratégies territoriales ambitieuses et partagées. À l'occasion des Comités interministériels des Villes qui se sont déroulés les 29 janvier 2021 et 2022, le Gouvernement a annoncé l'extension de cette démarche des Cités éducatives à 46 nouveaux territoires puis 74 nouveaux territoires, dont Dijon.

Un travail fin a été réalisé avec les préfets et les recteurs pour identifier ces 200 grands quartiers d'habitat social, présentant des dysfonctionnements urbains importants et avec des enjeux de mixité scolaire. Il a par ailleurs été tenu compte des enjeux d'aménagement du territoire et du volontarisme des élus locaux. Le label « Cités éducatives » et les moyens supplémentaires affectés par l'État n'ont été accordés qu'aux territoires éligibles où les acteurs ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Focus sur la Cité éducative des quartiers de Fontaine d'Ouche et des Grésilles

La Cité éducative de Fontaine d'Ouche et des Grésilles a pour objectif de renforcer la stratégie d'éducation par une coordination et un étayage des dispositifs existants et par l'opportunité d'impulser de nouvelles actions. Elle est envisagée en synergie sur les deux Quartiers Politique de la Ville (QPV) avec pour objectif d'imbriquer les différentes politiques publiques, de décroiser les dispositifs du Contrat de ville et de l'Éducation nationale, de créer des dynamiques d'acteurs et de mettre en cohérence les parcours dans une approche globale.

La Cité éducative de Fontaine d'Ouche et des Grésilles bénéficiera d'un soutien de l'État de 450 000 € par an et d'un soutien de la Ville de Dijon de 390 000€ par an durant 3 ans.

Les axes d'intervention retenus sont les suivants :

- Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative de l'enfant

La création d'une relation de confiance avec les parents dès le plus jeune âge, l'accompagnement du soutien à la parentalité, l'accompagnement aux usages du numérique et l'accompagnement des parents dans l'accès à une meilleure connaissance de la langue française, représente les quatre leviers identifiés dans cette stratégie de coopération avec les parents.

- Accompagner les enfants et les jeunes dans les différents temps de vie

Cet axe d'intervention vise à conforter la continuité éducative. Il s'appuiera sur la consolidation des partenariats visant à lutter contre l'illettrisme ou à destination des publics les plus fragiles, le renfort des dispositifs qui concourent à éviter les ruptures de parcours ainsi que ceux à visée d'insertion professionnelle. Au-delà de la continuité éducative, l'accompagnement des enfants, en dehors des temps scolaires, a l'ambition d'accompagner la transition numérique, de promouvoir l'exercice de la citoyenneté, d'agir sur la santé des enfants et des familles et de favoriser l'accès à l'épanouissement culturel et sportif.

- Coordonner les actions et communiquer sur les points de réussite

Ce dernier axe a pour objectif de rendre visible la cité éducative et de la promouvoir. Il s'agira de veiller à la coopération des acteurs, au développement de leurs compétences, et à la capitalisation et au partage des connaissances.

POINT SUR LA CARTE SCOLAIRE DE LA RENTRÉE 2022-2023

En cette rentrée 2022-2023, les écoles dijonnaises comptent **14 nouveaux directeurs ou nouvelles directrices** ainsi que **2 réouvertures** de classes :

- Réouverture de la classe d'Alsace élémentaire fermée provisoirement en juin
- Réouverture également à Monts de Vignes maternelles (5^{ème} classe) suite à une fermeture provisoire.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 9911 élèves étaient inscrits dans les écoles dijonnaises, soit ¼ des effectifs du premier degré dans le public en Côte d'Or.



© Ville de Dijon

L'INCLUSION DE TOUTES ET TOUS

Dans le cadre du programme « Ambition éducative 2030 » et de Génération Dijon, la Ville de Dijon s'engage fortement en faveur de tous les jeunes du territoire dijonnais. Dijon s'attache à ce que tous les écoliers, quels que soient leurs aptitudes scolaires et physiques, s'épanouissent à l'école. Elle développe par exemple les moyens d'accueil pour les élèves en situation de handicap. Elle accompagne aussi les enfants qui ne parlent pas français. Trois Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A niveau élémentaire) existent à Dijon, ce qui représentent 45 élèves. Ces unités sont réservées en priorité aux enfants qui n'ont jamais été scolarisés ou n'étant pas familiers de l'alphabet latin. D'autres jeunes allophones sont directement intégrés dans des classes ordinaires. Des cours de français leur sont alors dispensé deux à quatre heures par semaine.



© Jonas Jacquet / Ville de Dijon

SÉCURITÉ RENFORCÉE AUX ABORDS DES ÉCOLES AVEC LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES « ZONES 30 »

Chaque année, en fonction des demandes et en concertation avec les équipes éducatives, la collectivité réalise des aménagements de sécurisation aux abords immédiats des écoles dijonnaises. En juin 2021, la Ville de Dijon a mené une expérimentation autour de douze groupes scolaires en limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans les rues desservant les entrées des établissements. Marquage au sol, panneaux « Vigilance école » et silhouettes verticales ont été aménagés. Cette expérimentation a connu un vif succès et la municipalité a décidé d'étendre ce dispositif à 19 groupes scolaires supplémentaires cet été. Pour chaque groupe scolaire, une étude au cas par cas et approfondie a été réalisée avant sécurisation. Pour les abords des groupes scolaires les plus exposés aux risques d'insécurité routière, des ralentisseurs, des îlots ou des écluses routières sur la chaussée ont également été installés. Au total, 43 groupes scolaires dijonnais bénéficient de « Zones 30 » et d'aménagements spécifiques.



© Ville de Dijon

SÉCHERESSE ET CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA VILLE DE DIJON A PROCÉDÉ À L'INSPECTION FLASH DU PATRIMOINE ARBORÉ DE SES ÉCOLES AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE

Compte tenu de la grave sécheresse de cet été 2022, elle-même consécutive à plusieurs étés particulièrement secs, les services municipaux ont procédé à l'inspection flash des 76 groupes scolaires de la Ville afin d'évaluer les conséquences de la sécheresse sur son patrimoine arboré.

Érables, merisiers, acacias, charmes... Sur les 1 029 arbres inspectés, 82 présentaient des fissurations, des nécroses, des risques de rupture ainsi que des dépérissements importants voire irréversibles. Ne pouvant être sauvés, décision a été prise d'abattre ces 82 arbres dès le mardi 30 août 2022, **ceci pour assurer l'entière sécurité des élèves et des équipes encadrantes et de l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles.**

Les arbres ainsi abattus seront remplacés au double, voire au triple lorsque c'est possible : plus de 160 arbres seront ainsi replantés à l'automne, selon des essences plus résistantes au changement climatique.



Abattage du Tilia de l'école Joséphine Baker © Ville de Dijon



Nécroses du tilia de l'école Joséphine Baker nécessitant son abattage immédiat pour assurer la sécurité des écoliers © Ville de Dijon

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES :

PRIORITÉ AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Avant ou après la classe (temps périscolaire) et pendant les vacances scolaires (temps extrascolaires), de 7h à 19h, la Ville accueille les enfants et leur propose des activités de loisirs éducatifs, de découverte et d'éveil, indispensables pour bien grandir et développer ses aptitudes relationnelles et sociales, sa curiosité et ses centres d'intérêts.

Les axes de travail prioritaires des équipes d'animation :

- Poursuivre le travail engagé autour de la qualité éducative du temps du repas,
- Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants à besoins éducatifs particuliers,
- Développer des projets éducatifs autour des trois axes suivants :
 - Projets éco-citoyens de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la transition écologique
 - Projets de découverte de l'environnement et des ressources locales culturelles, patrimoniales, naturelles
 - Projets favorisant la créativité et l'expression des enfants, leur capacité à coopérer et à se mobiliser pour le collectif.

Des intervenants municipaux aux côtés des enseignants sur le temps scolaire

- La Ville de Dijon propose aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires des séances qui se déroulent sur le temps scolaire, assurées par des agents de la Ville ou des intervenants professionnels rémunérés par elle : sports collectifs, natation, initiation musicale, projets artistiques, actions environnementales, prévention à la santé.
- Chaque année, plus de 8 000 heures (soit l'équivalent de près de 4 jours pour chaque classe) sont assurées dans la Ville sur le temps scolaire, auxquelles s'ajoutent les sorties dans les musées, à l'Opéra, au Jardin de l'Arquebuse ou encore à la piste de sécurité routière.



© Ville de Dijon